



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

Conseillers présents : MMES et MM ; Pascal DEGASPERI Christine DELORME ; Odile DURAND ; Alain FROGET ; Jacqueline HARDON ; Yannick LOMBARD ; Jean-Pierre MENUT ; Céline PIERROT ; Françoise PINET ; Robert RICHIARDONE ; Sébastien SIMION ; Gilles TOURTET ;

Absents représentés : MM. Christian BRETON (pouvoir à Françoise PINET
Joris GIRARD (pouvoir à Christine DELORME)

Absente : MME Julie GAY-PARA

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Pierre MENUT est désigné secrétaire de séance.

ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire informe le conseil que le bureau d'études chargé de la révision générale du PLU a envoyé tardivement le dossier et sur une forme dématérialisée. Ce dossier, comme le prévoit la réglementation, doit être consultable au moins une semaine avant la date du conseil municipal. Elle propose de reporter ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui est fixé le jeudi 3 août en invitant les conseillers à venir consulter les documents en mairie.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A LA MAIRIE CHOIX DES ENTREPRISES

Un appel d'offres a été lancé sur le site marchés publics avec une date limite des offres le lundi 12 juin à 17 heures. La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie, avec le concours des services du centre de gestion, pour analyser les offres

Seize entreprises ont répondu à l'appel d'offres qui comprenait plusieurs lots.

Lot n° 1 : Maçonnerie – Gros œuvre

- *ENTREPRISE DROMOISE* : 12 510.00 € HT
- *THOMAS MAÇONNERIE SERVICES* : 6 330.00 € HT

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir l'entreprise THOMAS MAÇONNERIE SERVICES

Lot n° 3 : Menuiseries bois

- *Ese BIZOT Philippe* : 6 068.00 € HT
- *EURL SAINT LOUP* : 3 186.00 € HT

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir l'entreprise EURL SAINT LOUP

Lot n° 5 : Electricité

- *AVENIR RADIO* 6 080.00 € HT (une seule entreprise a soumissionné pour ce lot)

Lot n° 6 : Peinture

- *SARL MAF RENOVATION* 2 728.10 € HT
- *ISOLBAT* : 3 590.00 € HT
- *SARL DEM DECAPAGE ECOLOGIQUE* : 3 560.00 € HT

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir l'entreprise SARL MAF RENOVATION

Lot n°7 : Plomberie

- ALPES AGENCEMENT SANITAIRES : 2 050.00 € HT (une seule entreprise a soumissionné pour ce lot)

Lot n° 8 : Carrelage

- SARL MAF RENOVATION : 9 259.55 € HT
- SARL DEM DECAPAGE ECOLOGIQUE : 9 697.00 € HT
- CAVEGLIA ET MARCHETTO : 15 397.80 € HT
- SAS MACLOR : 7 892.00 € HT

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir l'entreprise SARL MAF RENOVATION

Lot N° 9 : Signalétique visuelle

- IMPACT SIGNALETIQUE : 760.00 € HT
- MANILUX SIGNALETIQUE : 273.00 € HT

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO et de retenir l'entreprise MANILUX

Lot n°10 : Monte-Personnes

- PERDIGON

Une seule entreprise a soumissionné avec une offre jugée inacceptable au regard du prix proposé. Le lot a donc été déclaré infructueux et l'appel d'offres a été relancé avec une date limite des offres au 28 juillet 2017.

Madame le Maire rappelle que l'installation du monte-personne prévue initialement dans l'escalier de l'entrée n'était pas réalisable. La solution alternative retenue consiste à l'installer à l'extérieur dans la rue de la cime avec la création d'une entrée dans la salle de réunion, ce qui engendre un coût supérieur au projet initial.

Lot n° 2 : Menuiseries aluminium

- ESE BIZOT Philippe : 9 430.00 € HT
- EURL SAINT LOUP : 5 971.50 € HT

Les membres de la CAO proposent d'attendre la nouvelle offre du lot n°10 pour délibérer (prise en compte ou non de l'installation d'une porte).

Lot N° 11 : Taille de pierre : infructueux (pas d'offre)

Accord des conseillers à l'unanimité pour retenir les entreprises retenues par la CAO.

EXTENSION DE TROIS SALLES DE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET LA CREATION D'UN PREAU

Un appel d'offres relatif au marché de maîtrise d'œuvre sur le projet d'extension de l'école a été lancé sur le site marchés publics avec une date limite des offres le 2 juin à 14 heures. Huit cabinets d'architecte ont répondu à l'appel d'offres :

- PLAN AS, proposition 26 403.30 € HT, pourcentage 14 %
- ZERILLO, proposition 23 000.00 € HT, pourcentage 12.20 %
- JANIN, proposition 18 765.20 € HT, pourcentage 9.95 %
- CULOMA, proposition 23 574.38 € HT, pourcentage 12.50 %
- GERNEZ, proposition 20 900.00 € HT, pourcentage 11.08 %
- GARCIN, proposition 16 972.61 € HT, pourcentage 9.00 %
- OLIVIER, proposition 18 765.20 € HT, pourcentage 9.95 %
- PELLISSIER, proposition 20 948.44 € HT, pourcentage 11.11 %

Madame le maire propose de suivre l'avis de la CAO qui a retenu le cabinet d'architecte GARCIN.

Accord des conseillers à l'unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

La moyenne de fréquentation est de 119 élèves. Les dépenses totales de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2016-2017 s'élèvent à 105 724.71 €. Le montant de la participation des communes par élève et par an est donc fixée à 105 274.71 €/119 soit 888.44 €, arrondi à 888 €.

Accord à l'unanimité.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

6 654 repas ont été distribués durant l'année scolaire 2016/2017. Le total des dépenses de fonctionnement liées à la cantine s'élèvent à 48 563.87 €. Le coût de revient par repas est donc fixé à 7.30 €. La commune prenant à sa charge le transport des repas jusqu'à la maison du parc à hauteur de 0.60 € par repas le coût réel pour les communes extérieures peut être arrêté à 7.90 €.

Accord à l'unanimité

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 662.25 € et les recettes à 5 650 € (fonds d'amorçage 50 €/enfant), ce qui porte le total de dépenses nettes à 16 012.25 €. Le nombre de présences étant de 7 318 enfants, le coût d'une présence est donc fixé à 2.19 €

Accord à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

- City-stade
 - ✓ dépenses + 7 083.00 € (réfection mur + achat filet)
 - ✓ recettes + 6 208.00 € (Subvention Etat DETR)
- Acquisition jeux d'enfants
 - ✓ Dépenses + 850.00 € (sable et bordures bois)
- Extension de l'école
 - ✓ Recettes : + 83 920.00 € (Subvention Etat DETR)
- Acquisition de matériel
 - ✓ Dépenses + 500.00 €
 - ✓ Recettes : + 2 260.00 € (Subvention département pour l'acquisition d'une tondeuse)
- Voies et réseaux (SYME STEP)
 - ✓ Dépenses – 850.00 € (créditer opération jeux d'enfants)
- Aménagement de la RD75 2^{ème} tanche
 - ✓ Dépenses + 2 810.00 € (élagage d'une haie) + 3 510.00 € (panneaux d'information)
 - ✓ Recettes – 1 049.00 € (Subvention Etat)
- Numérotation des rues
 - ✓ Recettes + 3 236.00 € (Réserve parlementaire)

Budget eau et assainissement

- Aménagement RD1075 (ajustement du montant des travaux)
 - ✓ Dépenses – 46 912.00 €
 - ✓ Recettes - 8 990.00 €

Accord à l'unanimité

DEMANDE DE COTISATION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES

L'association des communes forestières représente et accompagne les collectivités dans leurs projets, de la gestion durable à la valorisation des espaces forestiers. La cotisation annuelle est fixée suivant le nombre d'habitants, pour ASPRES le montant est de 350 €.

Les conseillers ne donnent pas une suite favorable à cette demande, la commune possède des parcelles de faible qualité forestière.

MAISON POUR TOUS

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE ET FIXATION DES TARIFS

Les locaux appartiennent à la commune qui en assure la gestion. Les réservations se font auprès de l'adjointe au maire en charge de la Maison Pour Tous ou auprès du secrétariat. Aucune participation financière ne sera demandée pour une animation organisée par un mineur résidant sur la commune, sous réserve de l'autorisation parentale et de l'engagement mutuel dûment complétés. Toute personne qui utilise la salle doit respecter le mobilier et les lieux et doit être rendre la salle en parfait état de propreté. Deux chèques de caution seront demandés au moment de la location, un pour l'état des lieux et un pour le ménage.

Il est demandé d'ajouter à l'article 3 : en cas de non-respect des lieux la caution ne sera pas rendue.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Les tarifs sont fixés par délibération : Particuliers domiciliés sur la commune, ½ journée 60 € - caution 120 €, 1 journée 90 € - caution 180 €, 2 jours consécutifs 140 € - caution 280 € Particuliers domiciliés hors commune, ½ journée 70 € - caution 140 €, 1 journée 100 € - caution 200 €, 2 jours consécutifs 150 € - caution 300 € Associations locales, caution de 120 € Animations commerciales Une journée 170 € – caution 240 €, 2 jours consécutifs 300 € - caution 600 €

Il faut noter qu'une caution supplémentaire de 60 € pour l'entretien des locaux est demandée à tout locataire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Odile DURAND fait remarquer que quelques fois des véhicules se garent sur la pelouse. Une interdiction de stationnement sera apposée sur la porte d'accès à la salle.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

CONVENTION A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Depuis plusieurs années la commune participe à ce fonds qui permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières liées au logement. En 2016, 128 communes ont participé à ce fonds. Pour cette année le montant demandé est de 338.00 €. La participation est fixée à 0.40 € par le nombre d'habitants.

Accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SIAN BEN A L'OUSTAU

L'association sollicite la commune pour une aide financière. Deux personnes sur la commune sont prises en charge par le SSIAD.

Après un tour de table il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

1 abstention – 13 contre

MODIFICATION DE LA CONVENTION ET DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET SANTE AU TRAVAIL

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 26/01/1984 modifiée le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé d'intégrer, à compter du 1^{er} juillet 2017, des infirmiers(ères) de santé au travail. Ce recrutement permettra de travailler en binôme avec le médecin référent et d'assurer ainsi une meilleure couverture de la surveillance médicale des agents. L'infirmier-ère de santé au travail est encadré et travaille sous la responsabilité du médecin de prévention. Il réalise des entretiens en santé au travail infirmier (ESTI), il est en lien permanent avec le médecin de prévention. Il réalisera également des actions sur le milieu de travail visant à la prévention des risques professionnels. Les visites périodiques ont lieu tous les deux ans pour tous les agents en alternance par le médecin et l'infirmier-ère de santé au travail. Les tarifs pour 2017 sont les suivants : examen de santé 71 €, entretien infirmier de santé au travail 61 €

Accord à l'unanimité. Délibération et avenant à signer avec le Centre de Gestion.

INFORMATIONS DIVERSES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Une réunion de présentation s'est tenue en mairie avec les services de l'Etat. Le dossier actualisé a été remis à la commune pour examen et observations éventuelles. L'enquête administrative est prévue cet automne et l'enquête publique au 1^{er} semestre 2018. Ce plan de prévention devrait être approuvé courant 2018.

Madame le maire rappelle que le dossier est consultable au secrétariat.

LETTRÉ DU VICE PRÉSIDENT DE L'ASA

Les membres du bureau se sont réunis, mais n'ont pas désigné de président. Les membres du conseil syndical souhaitent obtenir une subvention de la mairie car ils estiment que c'est une condition à la survie de l'ASA. Une nouvelle réunion avec les membres du bureau est programmée début septembre avec la commune.

LOGEMENT AU DESSUS DES LOCAUX DE L'ADMR

Le locataire quitte le logement au 30 septembre 2017.

Madame le maire signale que la chaudière semble être vétuste et qu'il faudra vérifier son fonctionnement.

Jacqueline HARDON souligne qu'un compteur d'eau devra être installé dans les locaux de l'ADMR. Une annonce de location sera publiée au tableau d'affichage.

VILLAGES FLEURIS

Une visite du village avec les membres du jury de la délégation du Comité Régional de Tourisme est prévue le lundi 24 juillet après midi.

ARRETE PREFECTORAL DU 18 JUILLET 2017 INSTAURANT UN ETAT DE VIGILANCE POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

ECOLE

Un nouveau directeur, Monsieur CHARLES Mathéo, a été nommé.

TRAVAUX RD1075

Un pot de l'amitié est prévu le mardi 25 juillet à 11 heures devant l'ancienne station-service à l'initiative des entreprises La Routière du Midi et Pistono et de la commune. Les riverains et les commerçants y sont conviés.

Projet de la maquette du panneau qui sera installé à la sortie du village, au niveau du pont canal.

PERSONNEL

Une personne a été recrutée sur un emploi saisonnier à temps partiel pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

FESTIVITES

- Dimanche 23 juillet - Course de caisse à savons
- du 24 juillet au 6 août : Championnat du monde de planeurs ultralégers
- les 28, 29 et 30 juillet : Fête votive
- samedi 5 et dimanche 6 août : Fête médiévale par la confrérie St Géraud d'Aspéris
- dimanche 13 août : Fête de l'air

Prochain conseil municipal prévu le jeudi 3 août à 18 heures

La séance est levée à 19 h 15.